

Télé services – Exploitants agricoles Déclarer mes revenus professionnels (DRP)

2020



L'essentiel & plus encore

Sur la page d'accueil du site de la MSA

Se connecter à l'espace privé




The screenshot shows the top navigation bar of the MSA website. On the left is the MSA logo with the text 'santé', 'famille', 'retraite', and 'services' stacked vertically. In the center is a horizontal menu with icons and labels: a home icon, 'Particulier', 'Exploitant', 'Employeur', 'Partenaire', 'Elu MSA', and 'Votre MSA'. On the right is a red 'Mon espace privé' button containing a person icon, the text 'Mon espace privé', and two sub-buttons: '> Se connecter' and '> S'inscrire'. Below the menu is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon.


**Saisir identifiant (n° de sécurité sociale)
et mot de passe communiqué par la MSA
Valider en cliquant OK**

Se connecter à Mon espace privé

✕ Fermer

 Se connecter avec FranceConnect
(uniquement pour les particuliers)



 Se connecter


Identifiant

[Où trouver mon identifiant ?](#)

Mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Se connecter

 S'inscrire

Vous n'avez pas encore de compte MSA ?
Inscrivez-vous rapidement dès
maintenant.

S'inscrire

Sélectionner votre dossier « Exploitant »

Se connecter à Mon espace privé

Votre sélection: sur la caisse

Sélectionner votre dossier:

[Particulier](#)

[Exploitant](#)

[Mon espace privé : exploitant](#) > [Mon espace privé](#)

Information : Déclaration des revenus professionnels

La saisie des revenus professionnels sera ouverte à partir du 6 juillet.

Mon espace privé : exploitant

Mes derniers règlements

⇒ **Services en ligne**

<p>Arrêt maladie et accident</p> <ul style="list-style-type: none">> Coronavirus - Demander un arrêt de travail pour les personnes à risque> Coronavirus - Déclarer le maintien à domicile (salariés et non-salariés)> Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié> Décomptes d'indemnités journalières	<p>Attestations / Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none">> Demander un changement de situation professionnelle> Demander mes attestations professionnelles
<p>Cotisations</p> <ul style="list-style-type: none">> Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels> Déclarer mes revenus professionnels	<p>Factures et règlements</p> <ul style="list-style-type: none">> Régler mes factures> Consulter mon compte adhérent exploitant> Gérer mes comptes de téléversement

Cliquez sur « Déclarer mes revenus professionnels »

Sur la page d'accueil DRP

Déclaration des Revenus Professionnels
de l'année 2020

Possibilité de consulter la notice explicative et le mode
d'emploi du télé service

Déclaration des Revenus Professionnels

Ce service vous permet de déclarer en ligne vos revenus professionnels et vous dispense de remplir le document sous format papier. La notice explicative ainsi que l'aide en ligne sont là pour vous aider. N'hésitez pas à vous en servir.

Consulter

> Le mode d'emploi

Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2020

Veillez nous transmettre votre déclaration des
revenus au plus tard le 15/07/2021.

> Saisir la déclaration

IMPORTANT: à compter du 31/12/2021, vous n'aurez
plus accès à ce service pour la Déclaration des
Revenus Professionnels de l'année 2020.

Rechercher

> Une déclaration de Revenus Professionnels
préalablement effectuée sur le site

Possibilité de rechercher une DRP déjà saisie pour la visualiser, la modifier (1 seule
rectification possible à partir du lendemain de l'envoi initial)

Page Informations générales

Informations générales

Votre situation pour la déclaration en cours

Numéro d'immatriculation :

XXXXXXXXXX

Nom, prénom :

XXXXXXXXXX

Vous êtes concerné(e) par la déclaration des revenus professionnels en qualité de Exploitant Solidaire.

Si cette situation vous semble incorrecte, merci de bien vouloir contacter votre caisse de MSA.

A. Cas particulier des personnes n'ayant pas eu d'imposition séparée

Si en 2020, vous remplissez ces 3 conditions cumulatives :

- votre conjoint(e) est aussi chef d'exploitation,
- vos revenus professionnels n'ont pas fait l'objet d'une imposition séparée,
- votre conjoint(e) a déclaré les revenus professionnels pour vous deux sur sa propre déclaration de revenus,

cochez cette case :

Si vous avez coché la case, indiquez les références de la personne déclarante :

Numéro d'immatriculation (numéro INSEE) :

Nom :

Prénom :



Annuler

Suivant

Page de saisie des revenus

B. Déclaration des revenus tirés d'activités agricoles ou de cotisant solidaire en 2020

Veillez indiquer les montants en euros sans les centimes.

Forfait forestier :	<input type="text"/>	B0
---------------------	----------------------	----

Vous étiez au réel

Bénéfices/Déficits agricoles :	<input type="text"/>	B1
Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux :	<input type="text"/>	B2
Bénéfices/Déficits non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole :	<input type="text"/>	B3

Vous étiez au régime micro

Micro BIC (Ventes - avant abattement de 71%) :	<input type="text"/>	B8
Micro BIC (Prestations - avant abattement de 50%) :	<input type="text"/>	B9
Micro BNC (avant abattement de 34%) :	<input type="text"/>	B10
Micro BA (avant abattement de 87%) :	<input type="text"/>	B7
Régime de retraite complémentaire facultatif (montant des cotisations) :	<input type="text"/>	B11
En 2020, avez-vous procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	B12

Cf : Tableau de correspondance fiscale 2042 C PRO

TABLEAU DE CORRESPONDANCE FISCALE POUR LA DRP 2021 SUR LES REVENUS 2020

I. Adaptation des déclarations professionnelles pour tirer les conséquences de la mise en place du micro-bénéfice agricole (micro-BA)		Correspondance fiscale	
Rubrique dans la DRP	Information		
Cadre B case B7	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BA, le montant de vos recettes agricoles brutes (avant l'abattement de 87% qui sera réalisé par nos services).	Régime micro BA Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts. Revenus imposables.....	5XA 5XB 5YA 5YB
Cadre B case B13	Si les membres de votre famille (conjoint/partenaire PACS et/ou enfants mineurs non émancipés) avaient la qualité d'associés non participants dans une société dans laquelle vous exercez votre activité, veuillez déclarer la part de recettes brutes (l'abattement de 87% sera réalisé par nos services) qu'ils ont perçues pour la part supérieure à 10% du capital social qu'ils détiennent ensemble.	Régime micro BA Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts. Revenus imposables..... Recettes brutes 2020 sans déduire aucun abattement	5XA 5XB 5YA 5YB
II. Harmonisation des modalités déclaratives du micro-BIC, micro-BNC et micro-BA			
Cadre B case B8 et cadre C case C2	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BIC sur les ventes le montant de votre chiffre d'affaires brut (avant l'abattement de 71% qui sera réalisé par nos services).	Régime micro BIC Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts. Revenus imposables : - chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement - ventes de marchandises et assimilées.....	5KN 5KO 5KP 5LN 5LO 5LP
Cadre B case B9 et cadre C case C3	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BIC sur les prestations de services, le montant de votre chiffre d'affaire brut (avant l'abattement de 50% qui sera réalisé par nos services).	Régime micro BIC Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts. Revenus imposables : - chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement - prestations de services et locations mobilières.....	5KN 5KO 5KP 5LN 5LO 5LP
Cadre B case B10 et cadre C case C4	Indiquez en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BNC, le montant de vos recettes brutes (avant l'abattement de 34% qui sera réalisé par nos services).	Régime déclaratif spécial ou micro BNC Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts. Revenus imposables..... Recettes brutes sans déduire aucun abattement	5HP 5HQ 5IP 5IQ

III. Prise en compte des plus-values et moins-values à court terme dans les bénéfices soumis à des régimes micro

<p>Cadre B case B7</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter aux recettes déclarées vos plus-values nettes à court terme. Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de vos recettes déclarées vos moins-values nettes à court terme. Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,13 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur le micro-BA.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme.....</td> <td>5HW</td> <td>5IW</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme.....</td> <td>5XO</td> <td>5YO</td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme.....</td> <td>5HX</td> <td>5IX</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme.....</td> <td>5AN</td> <td>5YN</td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme.....	5HW	5IW	Moins-values nettes à court terme.....	5XO	5YO	Plus-values nettes à long terme.....	5HX	5IX	Moins-values nettes à long terme.....	5AN	5YN
Plus-values nettes à court terme.....	5HW	5IW												
Moins-values nettes à court terme.....	5XO	5YO												
Plus-values nettes à long terme.....	5HX	5IX												
Moins-values nettes à long terme.....	5AN	5YN												
<p>Cadre B case B8 et cadre C case C2</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter au chiffre d'affaires déclaré vos plus-values nettes à court terme. Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de votre chiffre d'affaires déclaré vos moins-values nettes à court terme. Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,29 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur les ventes.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme.....</td> <td>5KX</td> <td>5LX</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme.....</td> <td>5KJ</td> <td>5LJ</td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme.....</td> <td>5KQ</td> <td>5LQ</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme.....</td> <td>5KR</td> <td>5LR</td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme.....	5KX	5LX	Moins-values nettes à court terme.....	5KJ	5LJ	Plus-values nettes à long terme.....	5KQ	5LQ	Moins-values nettes à long terme.....	5KR	5LR
Plus-values nettes à court terme.....	5KX	5LX												
Moins-values nettes à court terme.....	5KJ	5LJ												
Plus-values nettes à long terme.....	5KQ	5LQ												
Moins-values nettes à long terme.....	5KR	5LR												
<p>Cadre B case B9 et cadre C case C3</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter au chiffre d'affaires déclaré vos plus-values nettes à court terme. Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de votre chiffre d'affaires déclaré vos moins-values nettes à court terme. Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,5 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur les prestations de services.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme.....</td> <td>5KX</td> <td>5LX</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme.....</td> <td>5KJ</td> <td>5LJ</td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme.....</td> <td>5KQ</td> <td>5LQ</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme.....</td> <td>5KR</td> <td>5LR</td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme.....	5KX	5LX	Moins-values nettes à court terme.....	5KJ	5LJ	Plus-values nettes à long terme.....	5KQ	5LQ	Moins-values nettes à long terme.....	5KR	5LR
Plus-values nettes à court terme.....	5KX	5LX												
Moins-values nettes à court terme.....	5KJ	5LJ												
Plus-values nettes à long terme.....	5KQ	5LQ												
Moins-values nettes à long terme.....	5KR	5LR												
<p>Cadre B case B10 et cadre C case C4</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter aux recettes déclarées vos plus-values nettes à court terme. Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de vos recettes déclarées vos moins-values nettes à court terme. Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,66 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BNC.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme.....</td> <td>5HV</td> <td>5IV</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme.....</td> <td>5KZ</td> <td>5LZ</td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme.....</td> <td>5HR</td> <td>5IR</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme.....</td> <td>5HS</td> <td>5IS</td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme.....	5HV	5IV	Moins-values nettes à court terme.....	5KZ	5LZ	Plus-values nettes à long terme.....	5HR	5IR	Moins-values nettes à long terme.....	5HS	5IS
Plus-values nettes à court terme.....	5HV	5IV												
Moins-values nettes à court terme.....	5KZ	5LZ												
Plus-values nettes à long terme.....	5HR	5IR												
Moins-values nettes à long terme.....	5HS	5IS												

Votre conjoint/partenaire PACS et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participants dans la société dans laquelle vous avez exercé votre activité

Bénéfices/Déficits agricoles :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B4
Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B5
Bénéfices/Déficits non commerciaux :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B6
Micro EA (avant abattement de 87%) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B13

Si les membres de votre famille (conjoint/partenaire PACS et/ou enfants mineurs non émancipés) avaient la qualité d'associés non participants dans une société dans laquelle vous avez exercé votre activité, veuillez déclarer la part de recettes brutes (l'abattement de 87% sera réalisé par nos services) qu'ils ont perçues pour la part supérieure à 10% du capital social qu'ils détiennent ensemble.

Cadre B case B13

Régime micro BA Revenus nets exonérés, régimes zones <small>articles 1417 et 1418 du code général des impôts</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	5YA	<input type="text"/>	5YA
Revenus imposables <small>recettes brutes 2020 sans déduire aucun abattement</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	5XB	<input type="text"/>	5YB

Vous étiez entrepreneur, gérant(e) ou associé(e) non salarié(e) d'une ou plusieurs EIRL et/ou société(s) soumise(s) à l'IS.

Votre conjoint, partenaire de pacs et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participant dans une société à l'IS dans laquelle vous participez.

Veillez cocher la case ci-contre « Déclaration des revenus de l'année perçus dans une structure à l'IS par le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou les membres de sa famille associés non participants ».

Précédent

Suivant

Si la case est cochée
→ ouverture de
l'écran "**sociétés IS
et RP**".

Page de saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires

D. Déclaration des revenus tirés de la location (terres...) à une exploitation ou entreprise agricole dans laquelle vous participez

Revenus tirés de la location (terres...) à une exploitation ou entreprise agricole dans laquelle vous participez

E. Indemnités Journalières et allocations de remplacement

Montant des indemnités journalières et allocations de remplacement perçues en 2020 :

F. Sommes exonérées de cotisations sociales et soumises à CSG/CRDS

Sommes exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale mais incluses dans l'assiette CSG-CRDS :

G. Activité ou domicile fiscal à l'étranger

Au 01 janvier 2021, êtes-vous domicilié(e) fiscalement à l'étranger ?

 Oui Non

En 2020, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre état, veuillez indiquer lequel :

H. Cotisant de solidarité - Dispense

Au 01 janvier 2021, êtes-vous bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ?

 Oui Non

Précédent

Suivant

	Précédent	Suivant
Cadre E	<p>Les indemnités journalières sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP) dans les régimes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• micro-BNC• micro-BA <p>A noter : les indemnités journalières doivent être ajoutées au chiffre d'affaires (CA) déclaré dans le cadre du micro-BIC pour la présente campagne DRP. Elles sont ainsi à déclarer également au niveau du cadre E.</p> <p>Les indemnités journalières versées à des personnes atteinte d'une affection de longue durée ne doivent pas être déclarées dans cette case.</p>	<p>Les indemnités journalières sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO (pour le régime micro-BIC, le CA n'intègre pas le montant des IJ)</p>
	<p>Les allocations de remplacement sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP en cas de précompte) dans les régimes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• micro-BNC• micro-BA.	<p>Les allocations de remplacement sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO</p>

Sur notre site, dans Exploitants /Cotisations des Non Salariés /Déclaration des revenus professionnels , vous pouvez consulter en ligne vos décomptes d'indemnités journalières en cliquant sur le lien qui vous dirigera sur votre espace privé


Si vous avez à remplir une (des) feuille(s) annexe(s) de calcul, une page spécifique est automatiquement proposée

Feuille(s) annexe(s) de calcul

Veillez trouver ci-dessous l'(les) entreprise(s) pour laquelle(lesquelles) vous devez saisir la(les) feuille(s) annexe(s) de calcul.

Si l'une ou plusieurs de vos entreprises affiliées à la MSA ne figurent pas dans ce tableau, vous pouvez la ou les rajouter en cliquant sur le lien [> Ajouter une entreprise](#)

Liste des entreprises

Raison sociale	N° SIREN	Etat	Action
	300062400	A saisir	Saisir

Une fois toutes les feuilles annexes de calcul saisies (l'état passe de "A saisir" à "Saisie"), vous pouvez accéder à la fonction d'envoi de votre déclaration en utilisant le bouton "Suivant"

Précédent Suivant

Sélectionner l'entreprise concernée

Cadre de la FAC à compléter en fonction de votre situation

	FAC		
	Cadre 1	Cadre 2	Cadre 3
NSA dans une entreprise individuelle soumis au régime du réel BA	X		
NSA dans une entreprise individuelle soumis au régime du réel BIC ou BNC		X	
NSA dans une société soumis au régime du réel BA	X		X
NSA dans une société soumis au régime du réel BIC ou BNC		X	X

Une fois la saisie DRP terminée → affichage d'une page pour :

Confirmation d'envoi

Vous avez saisi la Déclaration de Revenus Professionnels de l'année 2020, concernant :



Affilié(e) en qualité de **Exploitant Solidaire**

Vous pouvez :

> Visualiser votre déclaration afin de vérifier votre saisie

Vous pouvez conserver votre déclaration et l'envoyer plus tard ou l'envoyer dès à présent à la MSA

Visualiser et vérifier la saisie

Précédent Envoyer

Envoyer sa DRP